

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux-mil-vingt-cinq et le onze février

Le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel BLONDET, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Présents : Jean-Michel BLONDET, Guillaume CLONIET, Alexandra BARRÉ, David DE BRUYNE, Séverine GAUTHIER, Maxime VERTHUY, Susanna RODRIGUES, Patrick CHARMET, Coline BLANCHET, Michelle GOUJON, Jean-Michel CARIS, Geneviève GARNIER BOISSONNAT.

Absents excusés : Marie-Hélène PLAVERET, Daniel BLANC, Christophe ARALDI

Pouvoirs : Mandant : Marie-Hélène PLAVERET - Mandataire : Jean-Michel BLONDET

Secrétaire de séance : David DE BRUYNE

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance précédente comporte une erreur, il manque la date. Il est adopté à l'unanimité après correction.

2025 – 01 : Convention temporaire d'archivage relative à l'intervention du service des archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Savoie.

À la suite de la construction de la future mairie, il faut organiser le transfert des archives communales dans le nouveau bâtiment, et profiter de ce déménagement pour faire un tri entre les documents qui seront éliminés de ceux qui seront conservés.

Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante, que la tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui peut engager la responsabilité de l'autorité territoriale en cas de faute constatée.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales et établissements publics, sous le contrôle scientifique et technique des Archives Départementales de la Savoie.

Pour assurer cette mission, le Centre de Gestion de la Savoie met à la disposition des collectivités et établissements qui en font la demande un(e) archiviste qualifié(e) pour accompagner ce travail de gestion, après passation d'une convention temporaire d'archivage.

Sollicité par Monsieur le Maire, un archiviste du Centre de Gestion a établi un diagnostic de l'état des archives de la collectivité, et les besoins ont été évalués et les priorités définies.

Il a mis en évidence les actions nécessaires à une organisation optimale des archives de la collectivité et leur mise en conformité avec les usages et obligations légales. Il prévoit pour ce faire une durée d'intervention totale de 10 jours en juillet 2025.

Le coût d'intervention est fixé à 230 euros par journée d'intervention. A ce forfait journalier, s'ajoutent 45 € de forfait de déplacement pour l'archiviste et 20 € de forfait de repas soit un montant total pour les 10 jours de 2 950 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire a signé la convention temporaire d'archivage relative à l'intervention du service des archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Savoie.

2025 – 02 : Rythmes scolaires : maintien de la semaine des 4 jours

À la suite du décret 11°2017-1108 du 27 juin 2017 permettant aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements scolaires sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi, le Conseil Municipal de Cruet, par délibération du 11 janvier 2022 a approuvé, le retour à la semaine de 4 jours pour la période scolaire 2022/2025.

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de renouveler les procédures consultatives réglementaires au terme de trois ans de fonctionnement, après respect des consultations de rigueur, notamment au niveau du conseil d'école ;

Dans sa séance du 04 novembre 2024, le conseil d'école de Cruet a voté à l'unanimité la reconduction de la dérogation des rythmes scolaires pour la période scolaire 2025/2028.

Aujourd'hui, il est nécessaire, que le Conseil Municipal se positionne sur le maintien ou non de cette demande de dérogation.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir cette organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, et de solliciter en conséquence auprès de l'Education Nationale, un renouvellement de la dérogation pour l'année scolaire 2025-2028.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le maintien à la semaine de quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour la période scolaire 2025/2028.
- De déterminer les horaires journaliers de l'école pour la période scolaire 2025/2028 : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30.
- De donner son accord pour proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à l'Inspecteur de l'Education Nationale et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe des points suivants :

- L'avancement du chantier de la mairie accuse 1 mois de retard. La livraison est désormais repoussée à septembre 2025. L'école doit être raccordée à la chaufferie communale dans l'été.
- La commune va mettre en place, avec la Savoisienne Habitat, un contrat de chaleur pour définir une tarification de vente d'énergie issue de la chaufferie pour les 12 logements en construction. La livraison du collectif est prévue en septembre 2025. Il reste 3 logements à vendre à ce jour.
- Démarrage du chantier des Carrés de l'Habitat au Chaney en juin 2025.

- La Communauté de Communes souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur le transfert de la compétence eau potable, obligatoire au 1er janvier 2026. Si une dérogation est possible, plusieurs scénarii sont évoqués, l'objectif étant d'avoir une capacité d'investissement suffisante et un prix du m3 raisonnable. Dans tous les cas de figure, les tarifs de l'investissement et du m3 des communes et des syndicats seront alignés sur celui de la Communauté de Communes.
- La préfecture a été relancée sur la subvention DSIL dédiée au programme de la nouvelle mairie.
- Maxime VERTHUY informe que certains bacs de tri sont dégradés, notamment au niveau des caoutchoucs. Pour éviter les blessures, il demande que la commission déchet de la Communauté de Communes soit informée du problème.
- Guillaume CLONIET précise que la convention compostage avec la Communauté de Communes est toujours en attente.

La séance est levée à 20h38

Fait à Cruet, le 25 mars 2025

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire

David DEBRUYNE



Jean-Michel BLONDET



Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.